

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procuration : 1

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 FEVRIER 2021**

N° 2021/1/3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de février à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 17 février 2021.

**Présents :**

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

**Absents excusés :**

Messieurs BARISONE Sébastien, CESTER Francis, RENOY Bernard et Madame SAUMONT Catherine,

**Procuration :**

Monsieur RENOY Bernard donne procuration à Madame KUENTZ Adèle.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative budgétaire n°1 sur le budget des ordures ménagères – Ouverture de crédit en dépenses – Régularisation des restes à réaliser**

Il a été porté sur les restes à réaliser 2020 en OPNI au chapitre 21, la somme de 643 992,00 €. Or, celle-ci devrait figurer sur l'opération 60403 à l'article 2182.

Par conséquent, il y a lieu de reprendre les crédits nécessaires pour l'opération 60403.

<b>Crédits à ouvrir en dépenses</b>					
Sens	Section	Opération	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	60403	2182	Création régie de collecte	643 992,00 €
Total					643 992,00 €

<b>Crédits à réduire en dépenses</b>					
Sens	Section	chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	21	2182	OPNI	643 992,00 €
Total					643 992,00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 février 2021  
Et de la publication, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*